



Mineurs algériens et marocains

Une autre mémoire
du charbon lorrain

P. GALLORO, T. PASCUTTO, A. SERRÉ



Dirigée par Henry Dougier

Un regard neuf sur des périodes historiques cruciales ou à travers des moments phares de la vie d'hommes et de femmes qui ont accompagnés ces mouvements.

Les plus riches pages de l'histoire de la Lorraine ont été réalisées par ses habitants. Parmi eux, des migrants, venus des villages frontaliers, des pays de l'Est ou des rives de la Méditerranée, ont participé à l'aventure industrielle, économique et culturelle de cette région, de son essor à son déclin. À partir des années 1930, la venue d'Algériens et de Marocains dans le bassin houiller a contribué à son développement.

Cet ouvrage participe à l'histoire de l'immigration et dévoile une autre mémoire de la mine, marquée par les recrutements massifs d'après 1945, la guerre d'Algérie, les décolonisations et la lutte pour le statut du mineur... Aujourd'hui retraités, ces mineurs demeurant en Lorraine, au Maroc ou en Algérie, ont été longuement entendus par Piero-D. Galloro et son équipe. Ces rencontres avec des mineurs aux parcours variés, restés plus ou moins longtemps en Lorraine, nous renseignent sur le vécu, les difficultés, bouleversements et héritages des migrations, le rapport aux pays d'origine et d'accueil, etc. Ce livre relate une partie encore méconnue des apports sociaux, économiques et culturels des mouvements migratoires liés à l'histoire des charbonnages de France.

Piero-D. Galloro, docteur en histoire, est maître de conférences en sociologie et chercheur au Laboratoire lorrain en sciences sociales (2L2S-Erase) de l'université Paul-Verlaine de Metz.

Tamara Pascutto est chargée de mission au Laboratoire lorrain en sciences sociales (2L2S-Erase) de l'université Paul-Verlaine de Metz.

Alexia Serré est membre du Laboratoire lorrain en sciences sociales (2L2S-Erase) de l'université Paul-Verlaine de Metz.



19 euros – N° 157 – janvier 2011

ISSN : 1157-4488 – ISBN : 978-2-7467-2270-5

Illustration de couverture : © Son et lumière/CDF/Service départemental d'archives de la Moselle/s115017

Imprimé et broché en France

www.autrement.com

Extrait de la publication

Mineurs algériens et marocains

Cet ouvrage a été publié avec le soutien de :
l'Acse-DRJCS,
le Conseil général de la Moselle-Archives départementales
la DRAC Lorraine,
l'Université Paul-Verlaine de Metz.

Le suivi éditorial de cet ouvrage a été réalisé par Anne-Charlotte Sangam.

© 2011, Éditions Autrement, 77, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 75011 Paris.
Tél. : 01 44 73 80 00. Fax : 01 44 73 00 12. E-mail : contact@autrement.com
ISBN : 978-2-7467-2270-5. ISSN : 1157-4488.
Dépôt légal : janvier 2011. Imprimé en France.

PIERO-D. GALLORO, TAMARA PASCUTTO ET ALEXIA SERRÉ

Mineurs algériens et marocains

Une autre mémoire du charbon lorrain

INTRODUCTION

Des liens migratoires séculaires unissent la Moselle et l'Afrique du Nord. Ils se sont noués dès 1830 lorsque des Lorrains sont partis tenter leur chance dans l'Algérie occupée par la France. En 1871, l'annexion de l'Alsace-Lorraine a poussé plusieurs milliers d'optants¹ à s'expatrier vers les territoires du Maghreb². Le paysage algérien est donc marqué par la Lorraine. C'est ainsi que dans la vallée de la Soummam, sur le site actuel de la ville d'Akbou en Kabylie, existait un « centre de colonisation » qui, au cours des années 1880, a pris le nom de Metz (le chef-lieu de la Moselle a d'ailleurs été jumelé en 1956 avec Blida en Algérie). À proximité de Mostaganem, la localité de Dombasle était un homonyme de l'agglomération meurthoise, et l'actuelle commune de Chefka s'est longtemps appelée Nancy. De même, le Maroc et la Tunisie sont devenus terres de transit pour de grands personnages lorrains tels que le général Diou ou le maréchal Lyautey³. Les guerres de 1870 et de 1914-1918 ont encore été l'occasion de resserrer ces liens avec l'arrivée des soldats nord-africains en

1. Les « optants » sont les ressortissants d'Alsace-Moselle qui ont opté pour la nationalité française au moment du traité de Francfort de 1871 afin de rester français. Alfred Wahl, *L'Option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains (1871-1872)*, Paris, Ophrys, 1974.

2. Fabienne Fischer, *Alsaciens et Lorrains en Algérie. Histoire d'une migration : 1830-1914*, Nice, Jacques Gandini, 1999.

3. Pierre Brasme, *La Moselle et ses soldats. Dictionnaire biographique des gloires militaires mosellanes*, Metz, Éd. Serpenoise, 1999.

Meuse pour défendre Verdun⁴, tandis que spahis et goumiers ont participé à la libération de la Lorraine à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Cependant, la relation essentielle de la métropole avec son ancienne colonie et ses anciens protectorats reste celle du travail. Les flux massifs venus principalement d'Algérie, du Maroc et, de manière plus ténue, de Tunisie ont contribué au développement et à l'enrichissement de la région Lorraine à partir de l'entre-deux-guerres et bien après l'émancipation de ces territoires. Cet ouvrage se propose d'esquisser les grandes lignes de cette histoire encore mal connue à partir des parcours d'Algériens et de Marocains venus travailler dans les mines de charbon de Moselle entre les années 1930 et la fin du xx^e siècle. La présence des Tunisiens en Lorraine charbonnière est restée très marginale par rapport aux arrivées massives des travailleurs algériens et marocains, ce qui explique notre parti pris de ne consacrer cet ouvrage qu'aux ressortissants du royaume chérifien et aux Algériens.

Afin de saisir les réalités vécues par les mineurs algériens et marocains, nous avons conjugué des sources d'informations variées. Chacune d'elles permet en effet d'observer cette réalité à travers un prisme différent.

D'abord, notre travail s'est appuyé sur des fonds d'archives industrielles et administratives versés par les services des Houillères et différentes autorités de la Moselle tant préfectorales que politiques. Ils ont produit et laissé, dans l'espace public, des documents qui n'accordent que rarement la parole aux mineurs de charbon concernés, relégués hors du champ visible et matériel des archives. L'étude de ces écrits nous ancre dans une perspective institutionnelle. Ces instances avaient comme souci principal la gestion, le contrôle et le suivi des populations dont elles avaient la charge – en conformité avec leurs différentes missions. Ces indices apparaissent comme autant de traces du discours institutionnel que nous avons analysé et interprété afin de connaître les cadres de cette migration. Toutefois, ce point de vue spécifique offre une vision nécessaire mais partielle de l'objet qui nous intéresse : il raisonne essentiellement en termes de besoin de main-d'œuvre, de flux

4. Jacques Frémeaux, « Les troupes coloniales à Verdun », in *1916-2006, Verdun sous le regard du monde*, actes du colloque « Verdun » 23-24 février 2006, Paris, 14-18 Éditions, 2006, p. 107-129.

migratoires, de dispositifs d'accueil et d'hébergement, d'encadrement législatif d'une présence nord-africaine pensée comme provisoire.

C'est pourquoi nous avons également recueilli la parole d'anciens mineurs de charbon marocains et algériens dans le bassin houiller de Lorraine et dans les pays d'origine (dans la région de Ouarzazate au Maroc, dans celle de Tizi-Ouzou en Algérie)⁵. La rencontre avec ces mineurs aux parcours variés, restés plus ou moins longtemps en Lorraine, offre un éclairage tout à fait différent : leurs discours nous renseignent sur leur vécu, sur les difficultés et avantages de l'émigration-immigration, sur leurs rapports à une profession et à un pays d'immigration.

Les témoignages qui alimentent cet ouvrage n'ont pas prétention à l'exhaustivité. Bien que très divers tant dans les faits relatés que dans leur perception, ils ne peuvent représenter la totalité des parcours de vie des anciens mineurs de charbon venus d'Algérie et du Maroc. Notre enquête nous a amenés à rencontrer essentiellement des Algériens kabyles, en raison du réseau qui s'est tissé autour de nous pendant la recherche⁶, et des Marocains berbères, en raison des bassins de recrutement privilégiés par les Houillères⁷. Nous avons tout de même rencontré plusieurs Algériens et Marocains arabes qui, eux aussi, ont été présents dans les mines du bassin houiller de Lorraine.

Nous ne pouvions ignorer l'une ou l'autre de ces perspectives complémentaires. D'un côté, une histoire du monde de la mine intimement liée à une histoire des immigrations venues du Maghreb ; de

5. Pour compléter ces témoignages, nous avons également rencontré des femmes et enfants de mineurs ainsi que d'anciens cadres et directeurs des Houillères, des syndicalistes, un imam, des acteurs associatifs, des institutionnels... Ils ont rendu visible un monde qui n'apparaissait pas dans les documents papiers ou iconographiques officiels.

6. La méthode du proche en proche nous a conduits vers une majorité de Kabyles, aussi les Arabes algériens sont-ils peu représentés dans notre échantillonnage, bien qu'ils aient été présents dans les mines de Lorraine. Nous nous sommes rendus en Kabylie afin d'y réaliser une quinzaine d'entretiens, en constituant notre échantillonnage grâce au réseau de l'Association algérienne de Moselle-Est (AAME).

7. Les mineurs marocains venus dans le BHL sont majoritairement originaires des régions berbères du Sud marocain où ils ont été recrutés : ce sont donc ces anciens mineurs qui composent l'essentiel de cette partie de notre échantillon, même si nous avons pu rencontrer quelques personnes originaires des alentours de Fès ou de Rabat, par exemple.

l'autre, des histoires de vie, des biographies avec leurs événements marquants, leurs ruptures, leurs bifurcations... Au-delà de certains points non abordés faute de sources, la mise en perspective de ces deux approches a fait émerger de nouvelles connaissances, des nuances, des confirmations et des décalages qu'un seul point de vue n'aurait pas permis d'obtenir. Ce sont ces deux regards que nous proposons ici de mettre en résonance. En retraçant les parcours de ces Algériens et de ces Marocains, c'est une autre mémoire du charbon lorrain qui se dévoile. Loin de s'inscrire dans la continuité des écrits centrés sur les métiers du monde de la mine, cet ouvrage propose une contribution à l'histoire de la Lorraine et de ses habitants.

I. VERS UNE SUPRÉMATIE DES FLUX NORD-AFRICAINS DANS LE BASSIN HOUILLER LORRAIN

Les richesses du sous-sol du bassin houiller de Lorraine sont connues et exploitées depuis le milieu du XIX^e siècle. La concession de Petite-Rosselle remonte à 1846. Les puits de Faulquemont ont été créés avant la Seconde Guerre mondiale, et les premières tonnes de charbon de ceux de Saint-Avold ont commencé à être extraites après 1945. Avec la production de l'ensemble de ses puits, le bassin houiller de Lorraine participait à 14 % des réserves nationales de charbon dans les années 1930 et à plus de la moitié après la Seconde Guerre mondiale. Dans l'enthousiasme de la croissance des années 1950, les autorités imaginaient alors que « la vie du bassin [était] assurée pour trois cents ans alors que le Nord n'[avait] devant lui que cent ans d'existence¹ ». Demeurait le souci permanent de trouver les travailleurs nécessaires pour faire fructifier ces ressources.

Cette exploitation des richesses minéralogiques de Lorraine s'est effectuée en partie grâce à la population venue des villages proches des sites industriels. À partir des années 1880, à mesure que les besoins de la production augmentaient, les industriels ont d'abord fait appel aux frontaliers luxembourgeois, belges et allemands, puis, tout au long du XX^e siècle, à des populations ●●

1. Conseil général du département de la Moselle, rapport des chefs de service du conseil général, 2^e session ordinaire de 1951, rapport de l'ingénieur en chef des Mines, p. 62.

••• venues des pays d'Europe comme l'Italie, l'Espagne et la Pologne. Dans les années 1930, l'arrivée des ouvriers issus des territoires administrés par la France en Afrique du Nord n'a été qu'une étape dans le processus de drainage d'une main-d'œuvre nécessaire au développement du bassin houiller de Lorraine. Sur l'ensemble de la période, le rythme des flux de main-d'œuvre – en particulier ceux venus d'Afrique du Nord – a suivi le cours des expansions industrielles de la Lorraine et des crises économiques, politiques et sociales.

Avant 1918, l'émigration des coloniaux vers la France n'était pas libre et ne concernait pas la Moselle annexée par l'Allemagne. En ce qui concerne la Lorraine, la majeure partie des Nord-Africains venus soutenir l'effort industriel est arrivée dans les dernières années avant la « drôle de guerre ». La plupart d'entre eux, des Algériens, ont rejoint le bassin houiller de Lorraine dans des conditions spécifiques. Dès le début des migrations nord-africaines vers la Lorraine, le recrutement s'est effectué le plus souvent par le bouche à oreille, mais une partie des contingents de cette main-d'œuvre – essentiellement composée de Marocains – est arrivée encadrée. Jusqu'à la fin des années 1970, en France, la possibilité de venir ou non était soumise à une réglementation variable – en fonction des contextes et des enjeux – qui souligne l'attitude paradoxale des autorités locales face à cette main-d'œuvre coloniale. Progressivement, jusqu'à la fin du xx^e siècle, de main-d'œuvre d'appoint, la présence nord-africaine va s'affirmer comme élément à part entière de la population du bassin houiller de Lorraine.

Jusqu'à une date récente, la circulation des Algériens et des Marocains entre l'Afrique du Nord et l'Hexagone est restée soumise à des règles complexes et multiples qui ont évolué en fonction des contextes économique et politique. Avant les années 1970, au-delà des principes édictés par les autorités, la plupart des migrants se sont déplacés par leurs propres moyens. L'institutionnalisation du recrutement ne sera réellement effective qu'avec la crise des années 1970.

1. 1914-1945 : L'APPEL AUX COLONIES

Jusqu'au rattachement de l'Alsace-Lorraine à la France, les Nord-Africains ont été absents de la Moselle : en 1871, l'Algérie était devenue une région française découpée en départements², et la Moselle un *Reichsland* (une terre d'empire) administré par l'Allemagne³.

Les Algériens étaient considérés comme des Français – avec quelques particularités par rapport aux Français métropolitains – tandis que les Mosellans ont été, jusqu'en 1918, des étrangers lorsqu'ils viennent travailler en France.

La question du statut national est primordiale pour expliquer l'importance de la réglementation dans les modes de gestion des flux migratoires et permettre de comprendre à la fois la « préférence nationale » qui a permis l'embauche des Algériens dans les années 1930, mais également les contradictions des politiques d'embauches locales du bassin houiller de Lorraine.

2. Le décret du 29 mars 1871 mit à la tête de l'Algérie un gouverneur général civil, et les affaires algériennes furent administrées par le ministère de l'Intérieur et non plus par le ministère de la Guerre. Chacun des départements algériens était dirigé par un préfet, et chacun des arrondissements par un sous-préfet.

3. François Roth, *La Lorraine annexée. Étude sur la présidence de Lorraine dans l'Empire allemand (1870-1918)*, Metz, Éd. Serpenoise, 2^e éd., 2007.

Une immigration réglementée

De manière générale, avant 1914, la venue des Algériens en France était soumise à l'autorisation du gouverneur général d'Alger et au versement d'une caution. Cette réglementation était pourtant mal appliquée et a été assouplie en 1905, puis abrogée en 1913. Leur libre circulation de part et d'autre de la Méditerranée a été ensuite facilitée par la loi du 14 juillet 1914 qui instaurait la liberté absolue des départs vers la France, avant qu'un décret du 14 décembre 1916 ne confie à l'administration le monopole du recrutement des travailleurs coloniaux. Dès lors, toute migration a été interdite en dehors de ce canal officiel jusque dans les années 1930.

En ce qui concerne le Maroc, ce n'est qu'en 1912 que les Français y ont établi un protectorat, et les ressortissants de ce royaume étaient, quant à eux, des étrangers, malgré un traitement préférentiel. À partir de 1928, les colons européens ont interdit aux travailleurs ressortissants du royaume chérifien de migrer vers la France, afin de maintenir sur place une main-d'œuvre peu onéreuse⁴. Pour cette raison, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, ils n'étaient pas présents en Moselle – ou, du moins, ils n'apparaissent pas dans les archives institutionnelles.

C'est surtout au moment de la Grande Guerre que quelque 120 000 à 130 000 Algériens et environ 15 000 Marocains sont venus en France pour travailler, d'abord librement jusqu'en 1916, puis comme main-d'œuvre recrutée ou réquisitionnée par l'État. À ceux-là s'ajoutaient les 175 000 Algériens qui servaient sous le drapeau français, toutes catégories confondues. Au cours de cette période, ce sont ainsi plus de 300 000 hommes au total qui ont été drainés vers la métropole française⁵.

La guerre finie, les industries des nouveaux départements recouverts d'Alsace-Moselle étaient avides d'une main-d'œuvre devenue plus rare à cause des combats meurtriers. Néanmoins, malgré la possibilité pour les industriels d'utiliser à grande échelle ces ouvriers coloniaux présents sur le territoire métropolitain, les Algériens et les Marocains

4. Archives du Quai d'Orsay, série Afrique (1918-1940), affaires générales, circulaire n° 46, 13 juillet 1928.

5. Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du xx^e siècle*, Genève, Droz, 1981.

ont été rapatriés ; leur contrat de travail établi pendant la guerre prévoyait leur retour au pays, sur décision des pouvoirs publics métropolitains et de ceux de la colonie : « À partir du 15 mai 1919, [...] les travailleurs nord-africains [...] seront tous rapatriés sans exception et ne seront plus autorisés à renouveler leur contrat⁶. » Les rapatriements se sont donc achevés avant la fin de 1919. Ensuite, pendant plusieurs années, les Nord-Africains ont été peu visibles en Lorraine. Il a fallu attendre la fin des années 1930 pour que la migration venue d'Afrique du Nord, principalement d'Algérie, reprenne et devienne massive dans le bassin houiller de Lorraine.

La « préférence nationale » en faveur des Algériens

Les Marocains et les Algériens étant rapatriés, après l'armistice, sur cent ouvriers français qui travaillaient dans un établissement industriel de Moselle, un seul venait d'Afrique du Nord. Les Mosellans, les Polonais et les Allemands composaient l'essentiel des équipes des Houillères du bassin de Lorraine au cours de l'entre-deux-guerres. La crise des années 1930 a marqué un tournant dans le recrutement des ouvriers mineurs venus d'Afrique du Nord. Les difficultés économiques que connaissaient la plupart des pays industrialisés ont atteint la France en 1930, et en particulier la Lorraine. Pour protéger l'emploi des Français, le gouvernement a édicté en 1932 une loi de protection de la main-d'œuvre nationale⁷. Ce texte stipulait que, tant qu'un ouvrier français était au chômage, il était interdit d'embaucher un étranger à n'importe quel poste. Ainsi, les Polonais arrivés massivement en France au cours des années 1920 furent reconduits à la frontière, au même titre que de nombreux autres étrangers. Les postes vacants étaient prioritairement attribués à des Français.

Cette « préférence nationale » allait permettre de faire venir des candidats mineurs de tous les départements français, en particulier d'Algérie. Cela explique qu'entre 1936 et le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale plus de huit ouvriers sur dix présents dans

6. Philippe Rygiel (dir.), *Le Bon Grain et l'Ivraie. La sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, La Courneuve, Aux lieux d'être, 2006, p. 137.

7. *Journal officiel*, débats parlementaires, 17 juillet 1932, p. 2656.

les bassins de la grande métallurgie et du charbon lorrain étaient des Français. Mais en regardant de plus près la constitution interne des flux qualifiés de « Français », il apparaît que les Algériens étaient particulièrement nombreux.

D'anciens mineurs algériens résidant encore en Lorraine racontent qu'avant eux des membres de leur famille avaient déjà migré dans le bassin houiller afin d'y travailler. M. Larabi, arrivé en France en 1965, à l'âge de 10 ans, pour rejoindre son père, relate comment ses deux grands-pères « ont fait ce geste à l'époque » : « Ils disaient qu'ils allaient en France pour gagner un peu d'argent puis rentrer. [...] Ils travaillaient une année, six mois, ils se faisaient un peu d'argent et ils rentraient. Après, ils pouvaient revenir du jour au lendemain, parce qu'à l'époque c'était juste avec la carte d'identité, c'était la colonisation... »

En Moselle, sur la période qui va de la fin de l'année 1936 au début de 1937, les services de la préfecture signalèrent une présence massive des Nord-Africains. L'extrême mobilité de la population algérienne, qui se déplaçait au gré du travail qui lui était proposé, explique le manque de données à son propos. Néanmoins, pour donner un ordre de grandeur, entre le 20 novembre 1936 et le 10 janvier 1937, nous pouvons noter que les autorités du bassin houiller ont recensé environ un millier d'individus⁸.

Cette évolution quantitative imprévue des Français venus d'Algérie laisse transparaitre, dès les années 1930, toute l'ambiguïté des autorités lorraines face à la position statutaire des coloniaux. Elle révèle l'ambivalence entre les déclarations de principe et les prises de décisions imposées par les circonstances.

Une main-d'œuvre de crise ?

Tant que la crise économique des mines de charbon imposait de n'embaucher qu'une main-d'œuvre française, quatre principaux argu-

8. ADM (archives départementales de la Moselle), rapport noté « confidentiel » du général Giraud, gouverneur militaire de Metz, commandant de la VI^e région militaire, au ministre de la Défense nationale et de la Guerre, état-major, section d'outre-mer, 15 février 1937, « Émigration nord-africaine dans la zone frontière de la VI^e région ».

ments ponctuaient les discours pour faire venir les Algériens dans le bassin houiller de Lorraine.

Le premier reposait sur l'idée qu'il fallait privilégier tous les travailleurs français. Or les Algériens étant des Français, contrairement aux Marocains et aux Tunisiens, rien ne s'opposait à leur recrutement⁹. Ainsi, les autorités mosellanes exprimèrent leur plus grande indignation lorsqu'en 1938 les Houillères du bassin de Lorraine, en recrutant des étrangers, ont pénalisé deux catégories de Français : ceux qui revenaient du service militaire (et trouvaient leur poste occupé par un ouvrier étranger) et ceux que les conseillers généraux mosellans appelaient « nos ouvriers indigènes¹⁰ ». Cette question des Algériens était d'autant plus délicate que certains d'entre eux étaient d'anciens combattants venus en France lors de la Grande Guerre et qu'il s'agissait de tenir compte de leurs états de service, comme l'expliquait un conseiller général de la Moselle en 1938 :

Ces Nord-Africains sont des Français ; un grand nombre d'entre eux ont la carte du combattant [...] et l'Algérie n'est pas l'étranger ! Quand vous leur parlez, ils vous sortent leur carte de combattant et vous disent : « Je me suis fait casser la g... pour la France, et vous voulez me renvoyer ? Vous donnez des allocations familiales aux Allemands qui sont ici et qui, à la mobilisation, seront contre vous, alors que vous me les refusez, à moi qui vous ai défendu et vous défendrai de nouveau ! »¹¹

Ensuite, dans les années 1930, il existait une vive opposition au recrutement de l'ennemi « boche » que les populations locales exétraient. Contre la venue des Allemands honnis dans le bassin houiller, le conseil général de la Moselle émit le vœu que les ouvriers frontaliers soient congédiés et remplacés par les chômeurs locaux, y compris de

9. *Journal officiel* du 1^{er} juillet 1938, décret du 29 juin 1938 fixant le statut et les conditions de travail des sujets tunisiens et marocains protégés français sur le territoire métropolitain.

10. Conseil général du département de la Moselle, rapport du préfet, délibérations du conseil général, session extraordinaire du 12 mai 1938, vœux n^{os} 13 et 24 : « Embauchage par priorité des ouvriers français avant les étrangers », p. 400-401.

11. *Ibid.*, vœu n^o 82 : « Emploi des Nord-Africains dans l'agriculture et leur rapatriement dans leurs foyers », p. 446-447.

nationalité étrangère, c'est-à-dire des Polonais, des Italiens ou des coloniaux :

Quelques milliers d'ouvriers étrangers frontaliers restent occupés dans le département de la Moselle, et ce, malgré les protestations de toute la population ! La seule commune de Petite-Rosselle en occupe 800. [...] Sans eux, le département de la Moselle n'aurait plus un seul chômeur. Il importe de souligner que ces ouvriers frontaliers emportent tous leurs salaires en Allemagne ; ils ne sont donc ni consommateurs ni contribuables chez nous et par conséquent sans intérêt¹².

Par ailleurs, les industries de Lorraine rencontraient de grandes difficultés pour attirer la main-d'œuvre française métropolitaine et la maintenir sur place, comme le rappelait un conseiller général en 1936 : « Nous avons demandé à Limoges de nous envoyer 500 personnes qui étaient au chômage. Toutes ont répondu qu'elles ne voulaient pas aller dans un pays froid comme la Lorraine [...]. Mais je n'ai aucun pouvoir légal pour contraindre par exemple 500 chômeurs qui se trouveraient à Marseille à venir s'employer en Moselle¹³. » Dès 1936, le préfet de la Moselle s'en est inquiété auprès du garde des Sceaux en constatant que le remplacement des mineurs étrangers par des Français métropolitains s'était jusqu'alors avéré impossible. Une tentative pour faire venir des mineurs du bassin de la Loire se solda par un échec et les ouvriers au chômage préférèrent retourner dans leur région d'origine.

Enfin, les événements sociaux qui ont rythmé la vie politique française de 1918 au Front populaire ont échaudé les autorités lorraines et les industriels en montrant le rôle des meneurs syndicaux d'origine étrangère. En 1936, le conseil général de la Moselle considérait qu'il

12. Conseil général du département de la Moselle, rapport du préfet, première session ordinaire de 1936, séance du 14 mai 1936, vœu n° 15 : « Main-d'œuvre étrangère – Renvoi des ouvriers frontaliers », p. 354.

13. Conseil général du département de la Moselle, séance du 19 novembre 1936, vœu n° 107 : « Chômage – Augmentation des allocations et majorations versées aux chômeurs complets et majoration des taux minimum et maximum journaliers accordés à un ménage de chômeurs (décrets du 27 août et du 10 septembre 1936) », p. 581-585.

fallait favoriser les ouvriers algériens – perçus comme plus dociles – par rapport aux ouvriers étrangers : « Les autres pays nous envoient ce qu'ils ne veulent pas garder ! Nous avons un autre reproche à faire aux étrangers : c'est qu'ils sont souvent des meneurs [...]. Employons d'abord nos hommes, ensuite les étrangers, mais après les avoir filtrés. Parce qu'en France, c'est nous qui voulons être maîtres ! [Acclamations dans l'hémicycle : Très bien ! Très bien !]¹⁴. »

À partir de 1937-1938, une embellie économique permit à l'économie lorraine de reprendre ses activités. Paradoxalement, au fil des mois, les demandes en main-d'œuvre algérienne se sont réduites malgré les besoins de plus en plus pressants des industries minières. Celles-ci, imprégnées de représentations négatives et de préjugés vis-à-vis des coloniaux, ont embauché plus facilement des ouvriers locaux métropolitains et des étrangers européens que les nouveaux venus des départements français d'Algérie. Cela confirme la position spécifique de cette main-d'œuvre, tant du point de vue de son statut colonial que de la vision qu'en avaient les responsables locaux. Il faut dire que l'arrivée de la main-d'œuvre nord-africaine avait été mal préparée. Cette situation était déplorée par les conseillers généraux de la Moselle : « Des renseignements qui me sont parvenus, il résulte que dans l'ensemble ce mouvement d'émigration a pu s'effectuer sans qu'à l'origine aucune prévision n'ait été faite, sans qu'aucun contrôle n'ait été exercé, sans qu'à l'arrivée aucune mesure d'accueil n'ait été prévue, sans qu'aucune condition d'installation n'ait été envisagée¹⁵. »

Considérée comme française au même titre que celle des autres départements de l'Hexagone, cette immigration n'a pas été encadrée : les ouvriers nord-africains se sont retrouvés livrés à eux-mêmes dans un environnement qui avait tout pour les déboussoler.

14. Conseil général du département de la Moselle, rapport du préfet, délibérations du conseil général, session extraordinaire du 19 novembre 1936, vœu n° 107 : « Chômage – Augmentation des taux d'allocation et majorations versées aux chômeurs complets et majoration des taux minimum et maximum des secours journaliers accordés à un ménage de chômeurs (décrets du 27 août et du 10 septembre 1936) », p. 583.

15. Conseil général du département de la Moselle, rapport du préfet, délibérations du conseil général, session extraordinaire du 13 mai 1937, « Vœu concernant la main-d'œuvre nord-africaine ».

Une migration livrée à elle-même

Globalement, il n'existait pas en France d'organisme d'État pour introduire et contrôler la main-d'œuvre étrangère. Contrairement à l'Allemagne qui, dès avant 1914, avait organisé sa recherche de main-d'œuvre à l'étranger, la France n'avait pas de structure pour faire venir des ouvriers de l'extérieur. Dans ce domaine, les entrepreneurs et les candidats à la migration étaient livrés à eux-mêmes. Certes, une Société générale d'immigration (SGI) avait été créée en 1924 pour tenter de centraliser le recrutement de la main-d'œuvre étrangère, mais elle avait cessé de fonctionner dès le milieu des années 1930 à cause de la crise et elle ne s'occupait pas du recrutement des Nord-Africains. À la fin des années 1930, au moment où des effectifs importants d'Algériens ont été signalés par la préfecture en Moselle-Est, ce sont divers organismes non gouvernementaux reconnus par la préfecture de la Moselle¹⁶ qui ont pris en charge les premiers mineurs algériens. À Metz, c'est d'abord une structure d'accueil nommée « Dar el Askri » qui a encadré les nouveaux arrivants algériens, mais c'est surtout la Fédération nationale des Nord-Africains en France qui était le principal relais pour le recrutement¹⁷. Cette association embauchait les ouvriers destinés aux mines lorraines grâce aux « différents comités africains fonctionnant en Algérie sous le contrôle de M. le maréchal Franchet d'Esperey¹⁸ ».

Toutefois, l'aide apportée par ces structures ne permit pas aux autorités de Lorraine d'effectuer un réel contrôle sur les migrants algériens venus dans le bassin houiller. Les rapports préfectoraux signalèrent que l'introduction des Algériens se faisait par « petits paquets provenant généralement d'un même village¹⁹ », sans aucune maîtrise de la part des autorités :

Dans les derniers temps, les industries de l'Est ont été envahies par un afflux considérable de Nord-Africains venant sans autres indications que des « on-dit », [...] sur des indications extrêmement vagues venant souvent de lettres de parents

16. ADM, 310 M 61, 22 février 1937.

17. ADM, 310 M 61, correspondance de la préfecture, 23 et 26 janvier 1937.

18. ADM, 310 M 61, lettre de la FNDNA au préfet de la Moselle.

19. *Ibid.*

Conclusion	179
Sigles	182
Bibliographie	184
Remerciements des auteurs	188
Ce livre a une histoire	189
L'ASBH.....	193
Biographie des auteurs	195

Achévé d'imprimer en novembre 2010 sur les presses de l'imprimerie Corlet
à Condé-sur-Noireau, France, pour le compte des Éditions Autrement,
77 rue du Faubourg-Saint-Antoine, 75011 Paris. Tél. : 01 44 73 80 00.
Fax : 01 44 73 00 12. E-mail : contact@autrement.com.
N° d'imprimeur : 132774. ISSN : 1157-4488. ISBN : 978-2-7467-2270-5.
Dépôt légal : janvier 2011.
Imprimé en France.